



S.....O, C.....C, et Compagnie...

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015 à 00:21**

Bonjour à Toutes et à Tous [smile3];
Je m'appelle Didier, j'ai 48 ans, et j'habite en Loire-Atlantique.
Je sais que je pose encore un problème récurant, mais à la différence que moi, j'ai perdu pas mal dans l'histoire, et je souhaiterais avoir au moins des conseils.
Je vous explique mon affaire :
Le 6 mars 1995, j'ai contracté un crédit à la consommation auprès de l'organisme S.....o, par l'intermédiaire du magasin C.....a, pour me meubler un peu.
Je réussi à régler quelques mensualités, puis après quelques déboires professionnels (bien involontaires, ma foi) puis du chômage, je me suis retrouvé sans pouvoir honorer ma dette.
Le montant du prêt, s'élevait à 17446Frs de l'époque (soit 2705€ d'aujourd'hui), sur 48mois, et 15,96% d'intérêts.
Il y eu un jugement, environ 1an et demi après (j'ai encore le document), du moins, je crois que ce n'est qu'une convocation, car le jugement, lui, je ne m'en souvient pas.
Aujourd'hui, après tout juste 20ans, un huissier vient de m'infliger une première saisie-attribution d'un montant de 3.572,30 €, puis une deuxième de 1816,77€ . Soit un totale de 5389,07€ où 35349,98Frs, où 2,02 fois la somme initiale.
En octobre 1999, un huissier me réclamait 28238,68Frs. Puis en mai 2003, la société de recouvrement C.....c me fait peur, et réussi à m'extorquer 2000€ en 10 chèques de 200€, tous honoré hormis un qui à été remplacé par un mandat-cash, puis une nouvelle série de 10 chèques de 100€. En mai 2004, cette même société me réclame à nouveau 3000€, que je n'ai jamais payé.
En mai 2000, j'avais déposé un dossier de surendettement, avec une notification de non-accord, puis j'en ai refait un en juillet 2004, qui cette fois-ci avait eu une notification de recevabilité.
Aujourd'hui, j'en suis à environ 8400€, soit plus de 3 fois la somme initiale ! C'est tellement simple d'attendre que les intérêts s'accumulent pendant 20ans... Facile aussi, puisqu'il y avait l'argent sur le compte, provenant d'un héritage !
Mais une question me trotte dans la tête : Comment savaient-ils qu'il y avait l'argent à ce moment là, et dans cette banque là ???
Je trouve cela TROP GROS, et exagéré ; et je voudrais juste savoir si il y a quelque chose à faire, s'il vous plait ? Je possède plusieurs documents relatifs à l'affaire (sommes, dates, etc).
Le 25 août 2015, j'ai envoyé la même question que celle-ci à l'AFUB Bretagne, mais ils ne m'ont jamais

répondu.rnMerci à Toutes et Tous d'avoir pris la peine de me lire, et de vos bons conseils...
[smile4]rnDidier [smile16]

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015 à 00:58**

Quelques précision supplémentaires...rnC'est ma banquière B....e N.....e D. P...s, qui m'a appelé un matin pour m'indiquer qu'une saisie-attribution de la part du C....t A.....e, se présentait sur mon compte.rnInterloqué, je ne comprenais pas pourquoi cette banque me faisait cela ! Puis, en fouillant sur internet, j'ai appris que cette dernière avait racheté le dit organisme de crédit, fin des années 90. J'ai eu du mal à obtenir de ma conseillère, un document qui relatait la saisie (soit disant qu'elle ne pouvait pas en imprimer pour je ne sais plus quelle raison), mais à force d'insistance, j'ai fini par en obtenir un. rnVoilà, c'est tout pour l'instant...rnMerci.rnDidier [smile3]

Par **alterego**, le **22/09/2015 à 09:50**

Bonjour,rnrnRapprochez-vous, dès que possible, de l' **A.F.U.B (Association Française des Usagers des Banques)** rnrnAFUBrn10 bis, bd de Stalingradrn44000 NANTESrnTél 02 40 93 33 93rnou le siège de l'associationrnrn<http://www.afub.org/comment.php>rnrnVotre créancier part du principe que qui ne tente rien n'a rien. Comportement classique du recouvreur de créances malsain.rnrnCordialement

Par **amajuris**, le **22/09/2015 à 10:19**

Bonjour,rnSi un huissier a pu faire une saisie attribution sur votre comte bancaire, c'est qu'il possédait un titre exécutoire (un jugement) vous condamnant à payer.rnDans les 8 jours suivants la saisie, l'huissier doit vous informer de la saisie.rnPour contester cette saisie, vous devez saisir le juge de l'exécution.rnvous avez perdu pas mal dans votre histoire mais votre créancier aussi.rnSalutations

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015 à 11:51**

Alors, je suppose qu'avant de faire la saisie, ils avaient les connaissances, d'abord du nom de la banque, puis des sommes présentent ? ! Ils me surveillaient quoi ! Sinon, ils n'auraient jamais tenté la saisie ! Alors je soupçonne une connivence entre ces 2 banques. J'ai vécu encore 18 ans dans la ville où j'avais obtenu le prêt. Ils auraient eu largement le temps de me coincer; la preuve est qu'il m'ont envoyé une société de recouvrement de créances, et qu'ensuite ils ont repris la main: FACILE ! Tous les moyens sont bons !rnC'est immonde comme pratiques, surtout 20ans après !rnLes 3000€ récupérés par le recouvrement de créances, je ne compte pas dessus, même si c'est plus que le montant que je devais, mais si je peux récupérer l'argent de l'héritage de mes Parents, je le ferais ! Doucement mais sûrement, j'y mettrais le temps, mais je veux mettre toutes les chances de mon côté...